



PREAVIS N° 04/2024

BUDGET 2025

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2025 établi par la Municipalité se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	805'325.00
Total des revenus	Fr.	<u>720'730.00</u>

Soit un excédent de charges de Fr. 84'595.00

La Municipalité a passé en revue tous les comptes de fonctionnement en tenant compte des perspectives à venir. Nous pouvons raisonnablement faire les commentaires suivants :

Comptes 11 Administration

Comptes 11.301 Salaires et vacations Personnel Administratif – augmentation des charges due à la revalorisation du salaire de la greffe et des conditions de couvertures sociales. De plus, une charge de travail supplémentaire pour le boursier pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 est attendue.

Comptes 11.318.4 Frais divers & Honoraires – coût supplémentaire de Fr. 3'500.- des prestations du fournisseur informatique en 2025 pour la mise en place du plan comptable cantonal MCH2. Il est à noter que cette mise en place commencera dès 2025 jusqu'en 2027 inclus.

Des travaux d'archivage des documents de la Commune, soit des honoraires de Fr. 3'400.- sont à prévoir pour la 2^{ème} étape qui consiste au tri et classement des documents. La 1^{ère} étape déjà exécutée en 2024 comprenait la formation et la mise en place du plan de classement.

Comptes 22 Service Financier - Péréquation :

Les prévisions cantonales pour le calcul 2025 se présentent comme suit :

A) Impôts :

Une estimation de la rentrée d'impôt sur les personnes physiques a été faite en tenant compte de leur augmentation généralisée de 1% ainsi que de la répercussion du taux d'imposition à 77% acceptée par le Conseil Général au Conseil de juin dernier. L'impôt Foncier a été adapté à la situation actuelle (rentées 2023 et nouvelle construction) et l'estimation des gains immobiliers a subi une légère augmentation de Fr. 1'500.- par rapport au budget 2024.

B) Péréquation :

L'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Financière Vaudoise au 1^{er} janvier 2025 se base à la fois sur les données relatives à l'exercice 2023 et sur des données prévisionnelles spécifiques (par exemple : participation à la cohésion sociale, facture policière, indexation sur la base des prix à la consommation IPC).

A la suite des derniers accords Canton-Communes, le Canton a présenté un décompte prévisionnel à chaque commune vaudoise pour l'exercice 2025. Un rééquilibrage financier global de Fr. 160'000'000.- a été repris par l'Etat.

Par rapport aux anciens budgets, il faut tenir compte de la fin des couches thématiques qui étaient souvent favorables pour notre Commune avec la compensation des frais d'entretien pour les routes et plus particulièrement pour les forêts.

Voici quelques-uns des objectifs de base de cette nouvelle péréquation :

- Péréquation des ressources : une volonté d'atténuer les disparités fiscales entre les communes et leur capacité financière par une forme de solidarité.
- Péréquation des besoins structurels : le nouveau système péréquatif tient compte de divers nouveaux facteurs qui sont mis en comparaison avec la norme cantonale (par exemple : surface boisée et agricole, surface d'habitat et d'infrastructure, population vivant en altitude, nombre d'élèves pondérés par habitant, distance maison-école, charge particulière des villes, déficits des lignes de trafic urbain).
- Factures cantonales : comme avec le système actuel, elles comprennent les 2 prestations déléguées par les communes au canton, soit 1) pour la cohésion sociale et 2) pour les charges policières.

La comparaison des conséquences du passage à la NPIV donne les chiffres suivants :

A charge de la Commune :		Avant, soit en 2024	Après dès 2025
1.	Cohésion Sociale	(compte 72.351) Fr. 59'100.00	Fr. 153'500.00
2.	Alimentation à péréquation directe	(cpt 22.352) Fr. 82'000.00	Fr. 0.00
3.	Police	(compte 61.351) <u>Fr. 13'100.00</u>	Fr. 23'500.00
		Fr. 154'200.00	Fr. 177'000.00

Compensations (produits) :

Population/solidarité	(compte 22.452)	Fr. 102'800.00	
Couches Thématiques Transports, Routes & Forêts (cpt 22.452)		<u>Fr. 69'300.00</u>	<u>Fr. 172'100.00</u>
			<u>Fr. 147'000.00</u>

Total Net

Produits 2024 Fr.17'900.00 **Charges 2025** Fr. 30'000.00

Différence en 2024 et 2025 = Fr. 47'900.- !

Comme le Canton l'a rappelé, pour effectuer une comparaison correcte des conséquences de ce passage pour les communes, il faut aussi tenir compte de l'évolution des coûts supplémentaires du Social et la Police dans le Canton entre 2024 et 2025. De plus, la Municipalité rappelle que les dépenses thématiques pour 2024 comprenaient une part importante de redistribution sur les dépenses pour les routes soit Fr. 17'900.- (soit en faveur de notre commune).

Comptes 32 Forêts et pâturages :

L'augmentation des coûts est la conséquence des coupes de chablis prévues. La Municipalité privilégie l'assainissement des arbres « bostrichés » et de favoriser ainsi le renouvellement.

Comptes 44 Parcs, promenades, cimetière :

Compte 44.314 : les travaux extérieurs seront exécutés dorénavant par un employé communal qui sera partagé avec les communes de Senarclens, La Chaux et Grancy. Cette dernière facturera les charges de salaire pour un taux d'occupation de 10%.

Comptes 45 + 46 + 81 « Autofinancés » :

Selon les règles comptables en vigueur, 3 comptes doivent s'autofinancer par des attributions ou prélèvement aux fonds de réserve ad hoc. La Municipalité relève les points suivants :

- Comptes 45.480 : Ordures ménagères et décharge : adaptation des charges compensées par un prélèvement sur le fonds de réserve affecté de Fr. 2'730.-.
- Comptes 46.480 : Réseaux d'égouts et d'épuration : adaptation des produits compensées par une attribution au fonds de réserve affecté de Fr. 1'750.-.
- Comptes 81.380.1 : Service des eaux : prélèvement au fonds de réserve affecté de Fr. 1'849.-.

Comptes 46 Réseaux d'égoux et d'épuration :

- Compte 46.314.2 Un curage des canalisations par secteur comme déjà pratiqué est prévu dans certaines parties du village.
- Compte 46.434.4 la Municipalité prévoit d'augmenter la taxe d'épuration pour parer à l'augmentation des coûts prévisibles avec la nouvelle association EHVV.

Comptes 51 Enseignement primaire :

Le budget primaire 2025 a été établi sur la base de 24 élèves enclassés.
Pour information, le budget 2024 était estimé pour 22 élèves.

Comptes 52 Enseignement secondaire :

Le budget secondaire 2025 a été établi sur la base de 6 élèves enclassés.
Pour information, le budget 2024 était estimé pour 4 élèves.

Comptes 61 Corps de police :

- Compte 61.351 Augmentation de 80% par rapport au budget 2024 annoncé par le Canton.

Comptes 71 AJERCO Contributions aux institutions pour l'enfance :

- Compte 71.366 Service social Outre la distribution des sacs poubelles et des frais du défibrillateur, ce poste comprend aussi les coûts de la mise à disposition à notre population des abonnements aux piscines régionales (Cossonay et La Sarraz) et au cinéma de Cossonay.

Comptes 72 Prévoyance sociale cantonale :

La participation à la cohésion sociale (anciennement dite facture sociale) se monte à Fr. 153'300.-

Comptes 81 Service des eaux

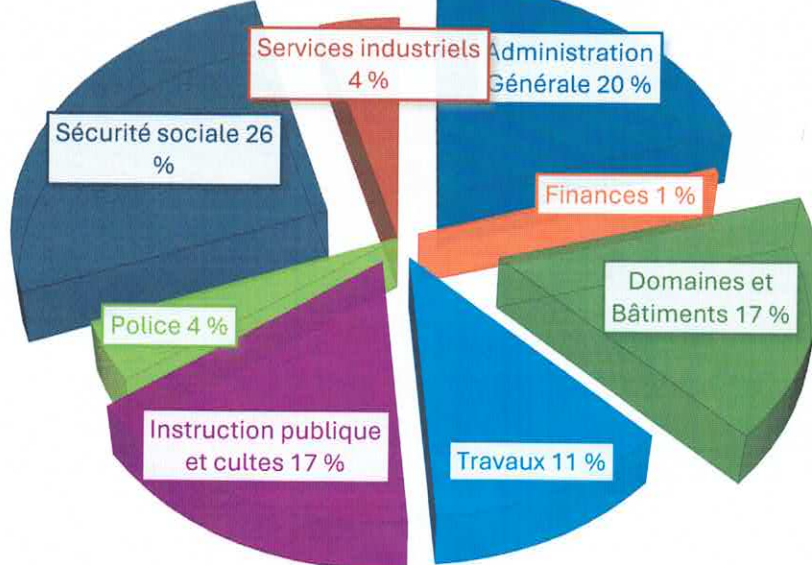
- Compte 81.312 achat d'eau Vy-de-Mauraz. L'achat d'eau à l'Association Vy-de-Mauraz est estimé à Fr. 14'000.-.

En conclusion, l'évolution des projets futurs concernant tous les dicastères est suivie très attentivement par la Municipalité. Elle étudie également la viabilité des taxes actuelles. De plus, à la suite à l'augmentation du taux d'imposition, les conséquences sur les rentrées fiscales seront suivies de près.

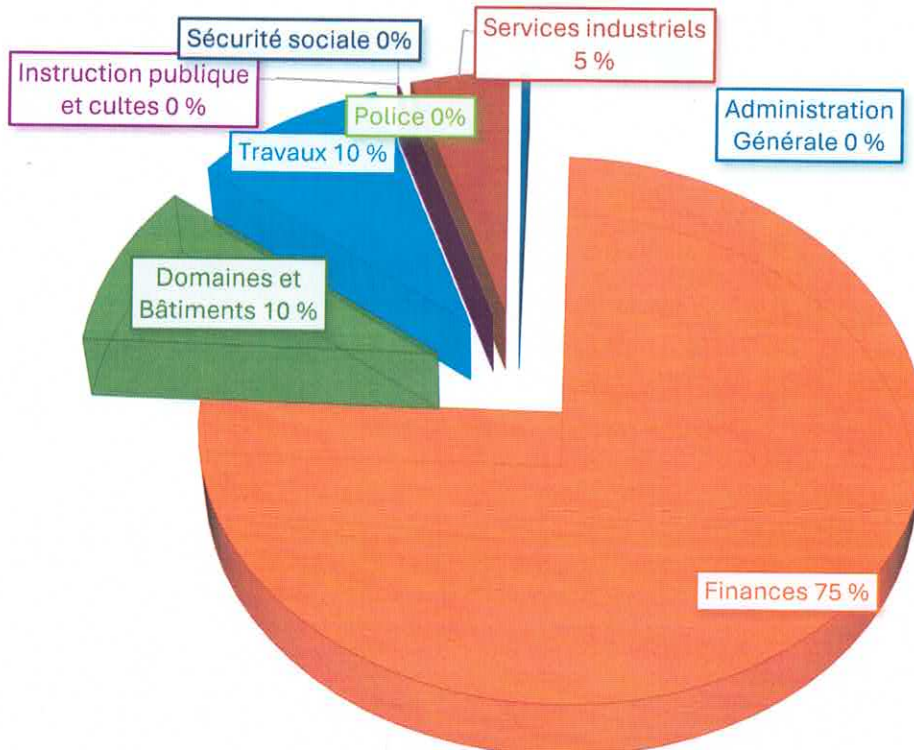
Pour plus de détails, des commentaires supplémentaires sont également mentionnés sous certains postes du budget.

Voici deux graphiques pour illustrer « d'où vient l'argent » et « où va l'argent » :

OÙ VA L'ARGENT ?



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2025 tel que présenté, soit avec un excédent de charges de **Fr. 84'595.-** tout en précisant qu'elle reste très attentive à limiter les dépenses.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- ouï le préavis municipal N° 04/2024 relatif au budget 2025
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'adopter le projet de budget 2025 qui représente un excédent de charges de Fr. 84'595.-



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024.

Au nom de la Municipalité

J.-L. Reymond
Syndic



T. Laffely
Secrétaire